

CONTRIBUER À L'HÉRITAGE DES JEUX

Guide pratique « 2024 : le monde, le sport et les arts en partage »

À l'usage des écoles et établissements scolaires

Dans le cadre du dispositif « billetterie populaire – ma classe aux jeux », l'État a acquis 190 400 billets permettant aux élèves des écoles et établissements scolaires de l'ensemble du territoire français de pouvoir assister à des épreuves des jeux paralympiques 2024 entre le 2 et le 6 septembre 2024. Les écoles et établissements ont la possibilité de s'engager dans plusieurs opérations déclinées dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt mis en place, dont « 2024 : le monde, le sport et les arts en partage ». Les modalités de participation à ce projet et à ce concours vous sont présentées dans ce guide pratique.

PRÉSENTATION DE « 2024 : LE MONDE, LE SPORT ET LES ARTS EN PARTAGE »

Cet AMI permet aux élèves de construire des connaissances relatives aux pays participant aux jeux olympiques et paralympiques. Il s'agit ici pour les élèves, accompagnés dans le processus de recherche et de construction, de réaliser une œuvre collective qui respecte les consignes suivantes : utiliser toute forme de support (objets de récupération, support mural, toile, tissus, articles de sports, etc.), adresser un message de bienvenue à l'un des 206 pays en lien avec un des sports des programmes olympique ou paralympique, faire rayonner les valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

Il s'agira d'associer à cette œuvre un titre et un texte de présentation de 10 à 15 lignes. Les présentations seront diffusées et partagées via la chaîne thématique « ma chaîne du sport » hébergée sur la plateforme PodEduc.

Production et support de restitution

L'ensemble des enseignements peut contribuer à l'acquisition de compétences chez les élèves. Le projet peut également pleinement s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturel de l'école ou de l'établissement.

Les œuvres photographiées devront être accompagnées du titre et du texte au format pdf et ne pas excéder 4 Go. Une fiche d'identité de l'établissement ainsi que les prénoms et classe des contributeurs sera jointe au document.

Création en partage

Les référents « Génération 2024 » sont naturellement concernés ces projets et doivent être destinataires de vos propositions.

Le référent culture peut être mobilisé pour accompagner les enseignants et les élèves dans la réalisation de l'œuvre. Dans les écoles, les conseillers pédagogiques peuvent accompagner la mise en œuvre du projet.

Le référent dans les établissements pour les ressources et usages pédagogiques du numérique peut être mobilisé pour accompagner les enseignants et les élèves dans la captation et le montage. Dans les écoles, les conseillers pédagogiques peuvent accompagner la réalisation du projet. Il peut aussi être fait appel au correspondant de la DANE ou de la DRANE dans votre académie, ainsi qu'au Délégué Académique à l'Action Culturelle.

Concours

Les productions devront être envoyées à lachainesport@education.gouv.fr avant le 13/03/2024 avec en objet « [AMI 2024] – Nom de l'école/établissement, Ville, Académie ». Un jury national, composé de membres du MENJ, de la fédération française de Roller et du ministère de la culture, se réunira pour sélectionner 24 œuvres par niveau de scolarisation (écoles, collèges, lycées). Les lauréats recevront des billets pour la cérémonie d'ouverture des Jeux. Leurs œuvres seront publiées dans un livre de photos qui leur sera remis, et seront visibles au sein du pavillon de la fédération de roller-skate à la Villette pendant les jeux.

Vous pouvez télécharger le [tutoriel](#) permettant de déposer votre production sur la chaîne du sport.

Calendrier

- Novembre 2023 : travail sur l'œuvre pendant les deux périodes à venir
- 13 mars 2024 : date butoir de retour des productions (lachainedusport@education.gouv.fr)
- 27 mars : résultats du concours pour les écoles, collèges et lycées
- Jusqu'en mai 2024 : mise en production du livre
- Pendant les jeux : exposition des œuvres sur le site de la Villette

Valorisation

Les productions des élèves peuvent être valorisées au sein de l'école ou de l'établissement, voire du département et de l'académie, à l'occasion des temps forts organisés dans le cadre de l'année olympique. Afin de respecter la législation en vigueur en termes de droit d'auteur, il n'est pas possible de les faire apparaître sur un site Internet ou de les diffuser à des personnes extérieures à la communauté éducative.

Une remise de prix sera organisée au niveau national lors de la publication des lauréats en fin d'année scolaire.

RESSOURCES

- Lien FF roller skate <https://ffroller-skateboard.fr/blog/gallus-accompagne-lequipe-de-france-skateboard-au-japon/> et <https://www.youtube.com/watch?v=tmKTFhgD-L8>
- 24 bonnes raisons de participer :
 - 1) éveiller et éclairer les consciences grâce à la réflexion **collective autour de l'éducation artistique, culturelle et sportive** ;
 - 2) comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;
 - 3) fédérer, s'ouvrir à soi, aux autres, au monde, co-crée et co-développer ;
 - 4) favoriser la diversité, le respect d'autrui, l'empathie pour s'enrichir de nos différences ;

- 5) renforcer la connaissance artistique, sportive et géographique des élèves; développer l'esprit critique ;
- 6) encourager à l'inclusion sociale, à la citoyenneté et acculturer à la singularité (sport paralympique) ;
- 7) s'identifier à nos valeurs : liberté, égalité et fraternité/transmettre des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- 8) créer un sentiment d'appartenance et de fierté ;
- 9) devenir supporteur de l'équipe de France unifiée en s'inspirant de nos champions ;
- 10) favoriser l'épanouissement personnel pour enrichir la vie quotidienne des élèves ;
- 11) renouer avec l'idée olympique et culturelle de l'esprit originel de PDC en renouant avec l'héritage ;
- 12) susciter de l'intérêt pour les arts et les sports le plus largement possible ;
- 13) associer la jeunesse au JOP 2024 en lui permettant d'intégrer la dynamique ;
- 14) promouvoir l'initiative et l'esprit de la créativité ;
- 15) acculturer la jeunesse au sport le plus largement possible en découvrant les autres créations (espace numériques) ;
- 16) rassembler dans un espace numérique 2024 création par thématique sportive ;
- 17) tirer vers l'excellence en participant au concours qui retiendra les 24 œuvres qui seront rassemblées pour l'héritage dans un livre ;
- 18) dans le cadre de l'héritage, prévoir une exposition dans Paris ou au musée des sports ? GESI ;
- 19) s'inspirer du corps en mouvement pour communiquer ;
- 20) travailler sur la symbolique de la France et du monde en partage ;
- 21) coopérer et réaliser des projets ;
- 22) se repérer dans l'espace, s'intéresser aux autres cultures et moyens artistiques ;
- 23) s'initier à des démarches de recherche et d'ouverture d'esprit pour réfléchir et traiter le sujet et l'information ;
- 24) explorer la liberté de créer, exprimer un avis et faire émerger de nouvelles idées.